

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Communauté de communes *Jura nord*



Forêt de Chaux

HABITAT



ÉCONOMIE



TRANSPORT



ENVIRONNEMENT



PATRIMOINE

Réunion Publique – PADD
Mercredi 16 janvier 2019 – Gendrey

Compte rendu

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Organisation et déroulement..... | 3 |
| I. Dates et lieux..... | 3 |
| II. Objectifs..... | 3 |
| III. Format..... | 3 |
| IV. Personnes présentes..... | 3 |
| Introduction..... | 4 |
| Questions et remarques..... | 5 |
| Questions / Remarques portant sur les pôles de vie et l'équilibre administration de chaque commune..... | 5 |
| Questions / Remarques portant sur l'offre de services | 6 |
| Questions / Remarques portant sur la préservation de la biodiversité et du paysage..... | 7 |
| Questions / Remarques portant sur la prévention des risques inondation | 8 |
| Questions / Remarques portant sur l'installation d'énergies renouvelables sur le territoire..... | 9 |
| Conclusion | 10 |

Organisation et déroulement

I. Dates et lieux

Mercredi 16 janvier 2019, salle des fêtes de Gendrey

II. Objectifs

- Présenter à la population la démarche du PLUi
- Revenir sur le diagnostic et les enjeux du territoire
- Présenter les grandes lignes du PADD et ses engagements
- Poursuivre la démarche de concertation
- Répondre aux interrogations des participants,
- Recevoir les remarques de la population sur les premières pistes de réflexion autour du PADD du PLUi

III. Format

D'une durée de 2 heures, la réunion s'est organisée autour de deux grandes parties, ponctuées de temps d'échanges avec le public.

- La première partie a consisté en la présentation du contexte du PLUi, suivie d'un rappel des enjeux identifiés à travers le diagnostic.
- La seconde partie avait pour but d'explicitier le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, par la présentation des orientations de chacun des 3 axes et leur justification.

Lors de cette réunion, le public était invité à se rapprocher des panneaux exposés dans le fond de la salle, détaillant davantage les éléments du diagnostic et du PADD.

IV. Personnes présentes

Communauté de Communes Jura Nord

- Gérôme Fassenet, Maire de Louvatange et Président de la Communauté de Communes de Jura Nord
- Bruno Tschantré, Responsable développement

Bureau d'études

- Cécile Gaillard, Citadia
- Pauline Valadas, Citadia
- Julia Dolhem, Even
- Romane Juillet, Aire Publique

44 administrés étaient présents à cette réunion publique

Début de la réunion à 18h35

Introduction

Le Président de la Communauté de communes Jura Nord, Monsieur G r me Fassenet a introduit la r union en rappelant les fondements d'un PLUi.

Aujourd'hui, l'aménagement des communes est contraint soit par un PLU communal, une carte communale, un ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) ou par le r glement national d'urbanisme. Il apparait aujourd'hui qu'il n'est plus coh rent de disposer d'une  cole, d'un gymnase, etc. dans chaque commune. Le PLUi vient mutualiser ces  quipements pour l'ensemble de la Communaut  de communes.

La Communaut  de communes Jura Nord s'est donc engag e, en 2014 dans un projet de territoire, visant   partager, avec l'ensemble des  lus, une ambition commune pour l'avenir. Il est ressorti une volont  commune de conserver la ruralit  du territoire, c'est- -dire d'encourager un d veloppement raisonn .

Le besoin d'investissement dans la petite enfance et les  coles a  galement  t  un point partag , afin d'assurer l'accueil de nouveaux m nages.

Enfin, certaines communes ont lanc  des initiatives destin es aux personnes  g es.

Une fois ce projet de territoire  nonc  et partag  par tous les  lus, la Communaut  de communes a fait appel au bureau d' tudes Citadia pour  tablir un diagnostic et concr tiser ces volont s pour le futur du territoire,   travers le PLUi.

Le Pr sident a ensuite rappel  les diff rentes  tapes du PLUi et invit  la population   inscrire ses remarques sur le cahier de dol ances pr sent dans chaque mairie des communes du territoire.



Questions et remarques

Questions / Remarques portant sur les pôles de vie et l'équilibre administration de chaque commune.

« Quels sont les éléments qui vous ont amené à dire que Dampierre et Ranchot constituaient un pôle de vie par rapport à Ranchot/Rans ou Dampierre/Fraisans ? »

Réponse de Gérôme Fassenet : C'est une demande des maires de Ranchot et Dampierre qui ont montré, depuis plusieurs années, ce rapprochement. Ces deux communes sont très complémentaires dans leurs offres commerciale et d'activités, tout comme Ougney, Pagny et Vitreux.

Sur le secteur de la vallée du Doubs, on aurait même pu rapprocher Ranchot, Dampierre, Rans, Fraisans et Salans, et presque Evans. Toutes ces communes sont à moins d'1km les unes des autres.

Complément de Cécile Gaillard : Dans le diagnostic, on avait identifié des atouts complémentaires entre ces deux communes. La gare de Ranchot pouvait notamment avoir un vrai lien avec Dampierre qui concentre, elle, davantage de commerces et de services. Cela permet de miser sur les complémentarités et éviter les concurrences. C'est l'objectif d'un PLUi que de réfléchir à ces échelles et ce choix a bien été validé avec les élus.

« Que fait-on des communes laissées à elles-mêmes ? Il n'y a aucune route ; on dirait que l'ancien canton de Montmirey n'a pas le droit d'exister. »

Réponse de Gérôme Fassenet : Il se trouve qu'au nord de la Communauté de communes vous avez Pesmes et à l'ouest, Moisse. Ces communes ne sont pas dans la Communauté de communes mais on ne veut pas non plus créer des bourgs à proximité de ces communes pour éviter toute concurrence. On ne peut pas faire de pôles de vie sur chaque village ; on doit tenir compte des autres centralités à l'extérieur de la Communauté de communes.

En tant qu'habitant d'une petite commune d'une centaine d'habitants, je sais très bien que je vais aller chercher mes services sur Gendrey, sur Dampierre, sur Fraisans. Le but n'est pas d'implanter tous les services dans tous les villages et communes. Cela n'empêche pas, bien sûr, d'accueillir un nouveau commerce de temps en temps.

Cette question s'est aussi posée sur Salans et Evans qui sont très proches de Saint-Vit et bénéficient d'une demande très importante en termes de constructibilité. Mais on a choisi de ne pas faire de Salans et Evans des bourgs-centre. En ce qui concerne l'offre commerciale et de services, Salans est tournée sur Fraisans, et Evans sur Saint-Vit.

Le but aussi des villages est de rester village, pour préserver notre ruralité.

« Je vois que tout un travail a été fait sur les pôles de vie, pour s’entendre dire qu’on va continuer de vivre comme c’était avant... Je ne vois pas où mène ce travail, d’autant plus qu’on voit que les pôles d’attractivité sont tous au bord de la route nationale Orchamps-Saint Vit. Qu’est ce que ça va apporter pour la suite du projet ? »

Réponse de Gérôme Fassenet : Quand on doit investir ou mettre en place des zones d’activités ou des services, on sait déjà où les mettre. C’est un choix des élus que de dédier des zones spécifiques à cela, pour ne pas tout déstructurer.

Autour du rond-point des Quatre-Fesses, ça serait bien d’inscrire une petite zone d’activité parce-que c’est une zone stratégique. Les élus sont d’accord mais j’ai eu des retours me disant « ce n’est pas logique parce-que si vous faites une boulangerie avec une station-service à proximité, vous allez faire mourir celles de Pesmes et de Moisey. »

Il faut donc créer des zones d’activité qui se démarquent les unes des autres, avec de l’artisanat pour certaines, des petites et moyennes entreprises pour d’autres, etc.

Il faut pouvoir trouver un juste milieu pour faire venir de l’activité économique sur le territoire sans le dénaturer. On sait bien qu’on ne peut pas construire partout donc il faut prioriser des axes stratégiques.

Il faut bien avoir conscience que le territoire n’est pas bouclé, qu’on ne vit pas en vase clos.

« Je voulais insister sur les axes du PADD qui ont été présentés. Il faut bien que chacun ait conscience que ces axes vont déboucher sur un règlement qui va dire « à tel endroit c’est agricole, on ne construit pas », etc. C’est important de s’imaginer que ce qui est dit là va déboucher sur quelque chose de concret, qui va s’appliquer sur chaque terrain. »

Gérôme Fassenet : L’idée du PLUi c’est de prendre tous les avantages et inconvénients de notre territoire et de chacune des communes. Ça va notamment permettre d’interdire les constructions en zones inondables et en zones humides.

L’idée aussi est d’y revenir plus souvent, c’est-à-dire de le faire évoluer en fonction des évolutions et des nouveaux besoins.

Par exemple, la Communauté de communes du Val d’Amour a terminé son PLUi il y a 3, 4 ans. Aujourd’hui, ils rouvrent leur PLUi pour ajuster certains points. L’idée est vraiment d’être au plus proche du besoin en rouvrant des tiroirs du PLUi régulièrement pour réajuster aux besoins.

Questions / Remarques portant sur l’offre de services

« Vous parlez de micro-crèches. Est-ce que ce sont des créations ? Et où est-ce que vous les feriez ? »

Réponse de Gérôme Fassenet : Il y a deux ans, des ingénieurs de l’IRTS ont fait une enquête sur le territoire pour savoir s’il fallait ouvrir une activité de crèche. Suite à cette enquête, nous avons décidé d’ouvrir une antenne du Relais d’Assistance Maternelle sur le nord de la Communauté de communes à Thervay.

La crèche de Fraisans a ensuite été ouverte pour faire un pôle enfance.

Quand on parle de micro-crèche, on souhaite s’orienter sur des structures plus petites. L’idée n’est pas de construire de nouveaux bâtiments mais de réaménager des bâtiments existants.

Par exemple, à Salans, on est en train de transformer l’ancienne école en micro-crèche, qui ouvrira dès 6h le matin, pour répondre notamment aux besoins des familles travaillant à l’hôpital.

Mais si sur un territoire, il y a assez d'assistantes maternelles, on ne va pas aller leur faire concurrence et ouvrir des micro-crèches inutilement.

La garde d'enfants est vraiment une activité qui permettrait de conserver une dynamique dans nos villages.

Questions / Remarques portant sur la préservation de la biodiversité et du paysage.

« Comment, au sein d'un village, vous pouvez rendre compatible à la fois la volonté d'urbaniser, tout en préservant les éléments du paysage qui ont un rôle crucial pour la qualité de vie des habitants et pour la biodiversité ? »

Réponse de Julia Dolhem : Cette question a été évoquée avec les élus. C'est lors de l'étape du zonage, qu'il faudra réellement mettre sur plan les espaces de respiration que l'on va maintenir et les espaces que l'on va créer. Ça concerne également les espaces de zones humides, les marres et les lieux publics qualitatifs. Ces éléments doivent être en effet conciliés avec les objectifs de développement. On regardera donc point par point, les espaces où l'on peut encourager le développement sans qu'il y ait un impact sur le caractère paysager et écologique du lieu, et les espaces où l'on appuie la volonté d'en faire des lieux de rencontre, des lieux à forte qualité paysagère.

Complément de Jérôme Fassenet : Au tout début du PLUi, on s'est dit qu'avant de s'étendre, il fallait boucher les dents creuses. C'est vrai que dans certaines communes, on retrouve ce besoin. Mais il faut aussi penser à créer des zones d'évacuation de l'eau, car de par le relief et l'artificialisation des sols, nous nous sommes retrouvés face à des situations où les réseaux ne pouvaient évacuer autant de mètres cube d'eau, provoquant des inondations.

Il faut donc amenuiser ces risques. A Vitreux, par exemple, ils ont trouvé un moyen, chez un agriculteur, pour évacuer l'eau rapidement, plutôt que d'inonder sa parcelle.

On doit prendre conscience, qu'aujourd'hui, on ne peut plus bâtir sur d'aussi grandes parcelles qu'avant. Les aménageurs nous montrent qu'il est possible de construire sur de plus petites parcelles sans être en vis-à-vis. On peut, par exemple, mutualiser les parkings et les espaces verts de plusieurs habitations.

Le tout est de respecter la ruralité du territoire.

« Sur certaines communes, dont le sol est constitué de glaise, les périodes de sécheresse causent aussi de graves problèmes. Est-ce que vous en avez tenu compte ? »

Réponse de Julia Dolhem : Il y a un document d'aléas qui reconnaît le phénomène de « retrait et gonflement des argiles. » Sur ces sols instables qui bougent en fonction de l'alimentation en eau, on constate des incidences sur les constructions et sur le maintien des sols. Ce document d'aléas fait des recommandations d'aménagement en termes de construction. Aujourd'hui, on réalise une étude géotechnique pour chaque nouvelle construction pour déterminer les matériaux les plus adaptés en fonction des capacités du sol.

Ce document est à distinguer du Plan de prévention des risques inondations.

Questions / Remarques portant sur la prévention des risques inondation

« Sur les inondations, des choses vont-elles être mises en place, dans les villages ? »

Réponse de Gérôme Fassenet : A l'échelle de la Communauté de communes, on ne peut pas refaire tous les réseaux mais on peut éviter que l'eau arrive si vite. C'est un travail avec les agriculteurs et c'est aussi une prise de conscience de chacun de nous : on ne peut pas tous avoir des cours goudronnées. D'ailleurs, dans le PLUi, on va demander à inscrire à ce que chacun traite son eau pluviale à la parcelle.

Sur la ZAD de Dampierre, tout autour des voiries, il y a des grandes noues de 2m à 2m50 sur 1m de large, pour que l'eau aille dans ces noues en cas de grandes pluies. C'est ce genre d'aménagements qui devra être fait dans les nouveaux quartiers.

L'enjeu est de trouver des zones d'expansion des eaux. Entre Taxenne et Ougney, et Taxenne et Rouffange, il faudra des zones pour que l'eau se stocke et parvenir à l'évacuer avant qu'elle n'arrive dans les villages.

« Par endroit, les rivières ne sont jamais épurées, il y a des arbres partout en travers »

Réponse de Gérôme Fassenet : Je rappelle que c'est au propriétaire de chaque côté d'entretenir ces rivières. Comme ils ne le font pas toujours, il faut en effet trouver une solution.

Sur le Petit-Mercey, on écurait à tout va, les bords de la rivière s'éboulaient et donc ça se remplissait très vite. Il faut trouver une manière douce d'entretenir nos ruisseaux.

Bien sûr, il y a aussi des infrastructures qui viennent modifier la donne, notamment l'autoroute.

Une étude en ce sens va être mise en place. Elle va durer 18 mois et on va commencer par les communes régulièrement inondées.

« Avez-vous des moyens d'identifier les zones marécageuses sur le territoire ? »

Réponse de Julia Dolhem : Pour identifier ces espaces à sensibilité particulière, le Conservatoire d'espaces naturels réalise des travaux sur le territoire. La Fédération de chasse a participé, avec le Conservatoire, à un recensement des milieux humides. Ces inventaires ont été intégrés à l'étape de diagnostic et reconnus comme réservoir de biodiversité. Ils bénéficient ainsi d'une protection particulière qui sera traduite réglementairement sur les zonages.

Sur le département, il y a une vigilance particulière sur ces milieux, donc une préservation à mettre en place.

Ces milieux jouent également le rôle de zone d'expansion du réseau hydrographique : ils permettent, à la fois d'engorger des quantités d'eaux importantes et apportent une plus-value en termes écologique et paysagère.

Questions / Remarques portant sur l'installation d'énergies renouvelables sur le territoire.

« Concrètement, existe-t-il une carte d'aménagements autorisés pour l'implantation d'énergies renouvelables ? En l'état actuel des choses, pour mettre du photovoltaïque dans un champ, il faut que la parcelle soit viabilisée. Comment vous abordez cela dans le PLUi ? »

Réponse de Gérôme Fassenet : Depuis quelques années, nous construisons des bâtiments à énergie positive et basse consommation. On va également installer des panneaux solaires sur le toit de l'école de Gendrey.

en tant que Territoire à énergie positive, nous avons reçu plus de 500 000€ de la part d'EDF, grâce au CEE (Certificat d'Economie d'Énergie). De nombreuses communes en ont profité pour refaire des travaux, permettant de diminuer notre consommation d'énergie.

On travaille également à la valorisation de nos déchets, grâce à la méthanisation ; ce qui permet un meilleur suivi des effluents qui peuvent influencer sur la qualité des eaux.

Le prochain chantier est de réfléchir à installer du photovoltaïque sur les bâtiments. Mais pour moi, il n'est pas pensable de faire des champs solaires. On a assez de bâtiments à recouvrir.

« En discutant avec les gens, je me suis rendu compte que beaucoup étaient intéressés pour financer un champ solaire de 1 000m² environ. Actuellement, il est possible de faire ces aménagements sur un terrain constructible. »

Réponse de Gérôme Fassenet : Je préfère commencer par faire un recensement de toutes les toitures aménageables avant de créer des champs solaires. On a déjà énormément de toitures de collectivités aménageables, mais aussi des toitures d'entreprises et de bâtiments d'exploitations agricoles. Il y a assez de toits à valoriser avant de mettre au sol.

« Je voulais simplement souligner qu'au-delà des bâtiments basse consommation, il y a aussi beaucoup de collectivités qui prennent des initiatives en ce sens. »

Réponse de Gérôme Fassenet : Oui, il faut rappeler que le territoire a été labellisé TEPOS parce qu'il y a une volonté collective d'agir pour la transition énergétique. Toutes les communes s'y sont associées et s'impliquent dans différentes actions. Ce n'est pas juste une action de la Communauté de communes.

« Vous dites que nous sommes dans une région rurale, avec un vieillissement de la population. Allez-vous développer les livraisons à domicile, comme le pain ? Les gens doivent prendre leur voiture pour acheter leur pain et autres courses en épicerie. Quelle est votre démarche par rapport à cela ? »

Gérôme Fassenet : le PLUi est un document qui ouvre les possibilités. L'idée est de créer un cadre réglementaire pour que ce genre de service puisse arriver. Malheureusement, on voit bien la dynamique aujourd'hui : on va tous faire nos courses en supermarché et les petits commerces ne sont là que pour nous dépanner.

On a un travail à faire sur l'attractivité de notre territoire, à travers l'offre de logements et de petits commerces.

Pour favoriser l'installation de commerçants, il faut que le PLUi rende possible la transformation d'anciennes maisons et anciennes fermes, pour des activités artisanales. L'idée est de mettre tout en œuvre pour favoriser l'activité.



Conclusion

Monsieur Gérôme Fassenet a conclu la réunion en insistant sur l'importance des échanges et des contributions de chacun, qui permettent d'alimenter le PLUi en fonction des besoins et contraintes identifiés. Pour élaborer un PLUi, il est indispensable d'être à l'écoute du territoire. Certes, les réunions publiques sont obligatoires mais elles sont vraiment très importantes pour ne pas être sur un document hors sol.

Ces débats s'insèrent complètement dans la démocratie participative et permettent de confronter les nouvelles idées.

Fin de la réunion à 20h30.